

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 9 juillet 2020**

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 6

*Avis sur la nomination du Directeur du Service commun  
de formations continue et par alternance (SEFCA)*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA), notamment l'article 4, approuvé par le conseil d'administration du 29 avril 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 22 Membres représentés : 9 Total : 31	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b> <b>Suffrages exprimés : 31</b> <b>Pour : 31</b> <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la nomination de Monsieur Philippe THOMAS au poste de Directeur du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) de l'Université de Bourgogne.**

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement